

Conseil de la Faculté de droit et science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 19 février 2024 « Conseil hybride »

Rédactrice : Valérie Pottier

40 membres en exercice : 21 présents, 10 représentés

20 membres de droit et invités : 4 présents

Présents : Mme Elisa Baron, M. Matteo Bartolucci, Mme Camille Chasle, Mme Carolina Cerda-Guzman, Mme Charlotte Claverie-Rousset, M. Pascal Combeau, Mme Sarah Dupont, M. Régis Frenzel, Mme Adeline Gouttenoire, Mme Laetitia Guerlain, Mme Leija Morina, M. Jérôme Neveu, Mme Isabelle Planquart, M. Gilles Roperro, Mme Anaïs Rouan, M. Romain Roussel, M. Jean Sagot-Duvauroux, M. Adrien Schu, M. Charles Edouard Senac, Mme Anne-Marie Tournepiche, M. Julien Valiergue.

Etaient représentés : M. Louis Beury, Mme Mathilde Briard, M Luc Derepas, Mme Delphine Detrieux, Mme Barbara Freleteau, Mme Isabelle Gorce, Mme Souad Loulidi, M. Jérôme Porta, Mme Stéphanie Roussel, M. Sébastien Tournaux.

Membres de droit et invités présents : Mme Priscilla Arquey, Mme Marie-Christine Guillemet, Mme Béatrice Polder, Mme Valérie Pottier.

Etaient excusés : Mme Marie Lamarche, M. Jean-Christophe Saint-Pau.

L'ordre du jour :

M. Combeau, doyen de la Faculté de droit et science politique, ouvre la séance à 14h09 et accueille Mattéo Bartolucci, Directeur de la Licence, qui est nouvellement élu au Conseil de la Faculté.

1. Approbation du procès-verbal

M. Combeau met au vote le procès-verbal du mois de décembre. Il est noté qu'au prochain Conseil, deux procès-verbaux (celui du Conseil de janvier et celui du Conseil de février) seront soumis à approbation.

- **Le procès-verbal du Conseil du 11 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.**

2. Conventions

- a) Convention nationale d'organisation du master mention droit notarial et du diplôme d'études supérieures de notariat (DESN) 2024-2028 et ses annexes et Convention complémentaire à la convention nationale d'organisation du master mention droit notarial et du DESN 2024-2028*

Le dernier Conseil a validé la maquette du M2 Droit notarial ainsi qu'un avenant à la convention avec le Conseil régional des notaires (CRN), augmentant la subvention accordée par le CRN au fonctionnement du M2 Droit notarial de 7000€ à 13000 euros. Les conventions avec l'INFN avaient également été validées mais n'étant pas encore complètement consolidées, M. Combeau souhaite que le Conseil se prononce à nouveau sur ces deux conventions.

M. Combeau remercie M. Delmas-Saint-Hilaire d'être présent, qui prend la parole pour détailler la réforme élaborée sur deux ans. Cette réforme, marquée par un décret d'octobre 2022 et un arrêté de juillet

2023, modifie le Master 2 Droit Notarial et le Diplôme d'Études Supérieures de Notariat (DESN). Deux voies d'accès au notariat existent actuellement : une voie universitaire, relevant du M2, et une voie professionnelle pour les étudiants détenant un diplôme autre que le Master 2 droit notarial. Le recrutement pour la voie universitaire se fait à la fin de la licence, avec une poursuite au sein du Master, suivi du DESN pendant deux ans en alternance, les étudiants devant suivre deux jours de cours mensuels à l'INFN. Pendant 2 ans, il y a donc 4 semestrialités à passer, conclus par une soutenance de rapport de stage.

La réforme supprime la voie professionnelle à partir de septembre 2024, obligeant ainsi toutes les personnes qui veulent devenir notaires à passer par l'université.

Certaines contraintes, détaillées dans la convention nationale, la convention complémentaire, l'annexe de la maquette et l'annexe relative au DESN sont à respecter. Afin que les étudiants puissent intégrer le DESN e le M2 doit désormais être conventionné par l'INFN à Paris, avec une exigence de 350 heures de cours, nécessitant un financement supplémentaire pris en charge par le CRN.

M. Delmas-Saint-Hilaire mentionne que plus de 1300 dossiers ont été examinés cette année, conduisant au recrutement de 25 à 30 étudiants. M. Delmas Saint-Hilaire propose ensuite de répondre aux questions.

M. Combeau souligne la complexité du dossier impliquant divers acteurs et l'importance d'inclure le M2 dans la réforme des études notariales. Il précise que la convention nationale est déclinée dans toutes les universités, tout comme la convention complémentaire. Cette dernière a fait l'objet de nombreuses discussions entre la Direction des Affaires Juridiques de l'Université et l'INFN. M. Combeau soumet les conventions au vote.

- La convention nationale d'organisation du master mention droit notarial et du diplôme d'études supérieures de notariat (DESN) 2024-2028 et ses annexes sont adoptées à l'unanimité.
- La convention complémentaire à la convention nationale d'organisation du master mention droit notarial et du DESN 2024-2028 est adoptée à l'unanimité

3. Maquettes

a) Maquette du Master 2 Droit du patrimoine en FI et en Apprentissage

M. Combeau rappelle que la maquette du M2 Droit du patrimoine, qui doit passer en apprentissage à la rentrée 2024, a été examinée et votée lors du dernier Conseil. Des ajustements étaient nécessaires, notamment concernant le nombre d'heures financées par la faculté, les heures de suivi pédagogique par apprenti, et les cours mutualisés avec le M2 Droit notarial.

Les modifications ont consisté à réduire le nombre d'heures, avec toutes les heures CFA prises en charge par le CFA, et les heures UB prises en charge par le CFA en fonction du nombre d'apprentis

M. Combeau propose un nouveau vote sur la maquette.

- La maquette du M2 Droit du patrimoine est adoptée à l'unanimité.

b) Maquette du DU Prépa Talents

M. Ferreira présente les modifications apportées à la Prépa Talents pour se conformer à la réforme, notamment la création de nouveaux modules. La préparation permet d'accéder à plusieurs concours : INSP (ex ENA), INET, attaché territorial, IRA, magistrat administratif et inspecteur des finances publiques.

Il mentionne l'ajout d'une UE sur la transition écologique et numérique dans le tronc commun, ainsi qu'une refonte de l'UE sur les questions européennes et internationales. D'autres modifications concernent la préparation des langues, qui devient une préparation aux certificats de langues et non plus une préparation orale, une codification des pratiques d'examen existantes (2 oraux par heure), et le financement des copies de concours blanc comme à l'IEJ. Globalement, une réduction des heures a été effectuées pour financer d'autres

activités, notamment des ouvrages ainsi que les déplacements et l'hébergement des étudiants qui passent des concours à partir de l'année prochaine, comme demandé par la DGAFP.

La DGAFP finance des étudiants en fonction de critères sociaux, avec 11 étudiants boursiers et 9 non boursiers cette année, principalement des juristes, des étudiants en sciences politiques, et des étudiants en économie-gestion.

- La maquette du DU Prépa Talents est adoptée à l'unanimité

c) Maquette du M1 Droit répressif économique

Mme Claverie-Rousset demande un changement sur la maquette du M1 Droit répressif économique en raison de l'interversion en L3 entre les cours de relations collectives et individuelles. En effet, certains étudiants du M1 Droit répressif économique suivent temporairement ce cours de L3.

- La maquette est adoptée à l'unanimité.

d) Fusion des Maquettes Prépa MEP et Police

Mme Charlotte Claverie Rousset explique que l'IEJ comporte plusieurs prépas :

- une prépa aux Métiers de l'Exécution des Peines (MEP) préparant aux concours de Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP), de Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation (DPIP) et Directeur des services pénitentiaires (DSP)
- une prépa aux métiers de la Police, qui prépare au concours d'officier de police et de commissaire de police.

En collaboration avec Claire Geng et son équipe, l'IEJ a élaboré un projet de fusion entre ces deux prépas, aboutissant à la création de la prépa "MAPP" (métiers de l'administration pénitentiaire et de la police).

Malgré les mutualisations déjà existantes, comme la méthodologie, le coaching, et certaines matières fondamentales, la création de la prépa MAPP vise à harmoniser et rationaliser davantage les préparations. La nouvelle prépa propose différents parcours correspondant aux métiers ciblés : CPIP, DPIP, DSP, policier, commissaire, officier de gendarmerie, avec l'ajout d'un parcours de lieutenant pénitentiaire. La fusion est réalisée à coûts constants, avec une double direction maintenue et assurée par Virgine Peltier et Thomas Herran. Carine Giry sera responsable de l'ensemble des prépas.

- La proposition de fusion des prépas MEP et Police est adoptée à l'unanimité.

4. Demandes de subvention

La première demande concerne le CERFAPS avec l'organisation du Colloque "Identité et état civil : évolutions contemporaines" les 14 et 15 mars 2024, pour un budget global de 5000€.

- La demande de subvention de 500€ financée sur le budget de la Faculté est mise au vote et approuvée à l'unanimité.

Ensuite, l'association LYSIAS demande une subvention de 500 euros pour l'organisation des concours de plaidoirie et d'Eloquence organisés en 2024.

- La demande de subvention de 500€ financée sur le budget de la Faculté est approuvée à l'unanimité.

L'association des juristes en droit des affaires internationales (AJDAI) demande au Conseil une subvention de 300€ sur le budget de la faculté pour l'organisation du Colloque "l'ASEAN et le Commerce international" organisé le 5 avril 2024. M. Sagot-Duvauroux ajoute qu'il s'agit d'une journée essentielle pour les étudiants, afin de favoriser leur intégration avant de partir à Hanoi.

- La demande de subvention de 300€ financée sur le budget de la Faculté est mise au vote et approuvée à l'unanimité.

M. Valiergue prend la parole et présente le projet de l'Association de droit privé approfondi et des affaires (ADAPA). Dans le cadre de la conférence sur le thème "le tribunal populaire : l'impact de l'opinion publique et des réseaux sociaux sur nos tribunaux", organisée le vendredi 15 mars 2024, l'association demande une participation de 200€ de la part de la Faculté, ainsi que de 161.14€ du M2 Droit privé approfondi. M. Combeau suggère de remplacer le terme « Impact » par « Incidence » dans le titre du colloque.

- Les demandes de subvention de 200€ et de 161.14€ sont approuvées à l'unanimité, moins une abstention concernant la subvention demandée sur le budget de la Faculté

Le Conseil examine la demande de subvention de 4200 € pour le voyage d'études organisé du 4 avril au 8 avril 2024 à Strasbourg par l'association des Masters Expertise en affaires publiques et Droit public des affaires (EAP/DPA). Cette subvention serait financée par le budget du Master 2 Droit public des affaires en Apprentissage (CFA).

- La demande de subvention de 4200€ financée sur la ligne Apprentissage du Master 2 Droit public des affaires est mise au vote et approuvée à l'unanimité.

Le Conseil instruit ensuite la demande de subvention de 2000€ demandée par l'AJEB pour l'organisation du Gala Montesquieu, un projet impliquant tous les étudiants du Campus de Pessac et couvrant l'ensemble du Collège. Présenté précédemment en 2023, le projet avait été conditionné à une dimension sociale, avec un tarif préférentiel pour les étudiants boursiers, et à des mesures de sécurité. M. Pascal Combeau explique que l'association a contacté la Faculté il y a quelques mois, faisant part de sa demande de financement. Ils ont déjà sollicité et obtenu l'approbation de 2000 euros du Collège et 2000 euros de la Faculté EGAES. Il présente le budget du projet en mettant en avant le rôle de l'événement, organisé en centre-ville, dans la communication de la faculté.

M. Jérémy Neveu reconnaît les efforts de l'association par rapport aux remarques de l'année précédente et suggère que la Faculté vérifie la bonne utilisation des sommes allouées.

Mme Elisa Baron souligne que bien que le budget du Gala ait augmenté, l'AJEB ne demande pas davantage à la Faculté.

Mme Gouttenoire exprime des réserves quant au financement du projet, notant que le FSDIE semble hésitant à allouer des fonds pour des voyages d'études par rapport à ce qui est accordé pour le Gala. Elle souligne que cela semble être un choix basé sur l'apparence et l'image, exprimant son étonnement face au budget.

M. Combeau souligne que le FSDIE soutient généralement tous les projets, et considère que le Gala contribue à l'image du Collège. Il apprécie que l'événement se déroule en centre-ville, avec une augmentation du budget dédié à la sécurité, ce qui est rassurant. Cependant, il reconnaît que le budget est conséquent et prend en compte l'importance de s'assurer de la bonne utilisation des fonds.

M. Schu fait part de son étonnement face au côté prestigieux du Gala.

M. Combeau avait déjà évoqué le positionnement du Conseil, et les inquiétudes face à la situation sociale de certains étudiants par rapport à de tels événements. Il rappelle que certaines remarques émises à l'occasion du

vote de la demande de subvention lors du dernier gala ont été prises en compte ; le budget a certes augmenté mais la demande de subvention reste la même.

Mme Tournepiche estime qu'il y a d'autres moyens de fédérer les étudiants autour d'une journée. Mme Gouttenoire rejoint son avis.

Mme Elisa Baron souligne la complexité de trouver un lieu capable d'accueillir tous les étudiants en termes de responsabilité, rendant la faisabilité du projet difficile.

Mme Morina se réjouit de constater une différence dans les échanges du Conseil, entre les aides allouées pour les colloques et celles pour ce projet. Elle en profite pour souligner en parallèle la complexité de la démarche CROUS pour les étudiants.

M. Combeau rappelle que la Faculté soutient les projets des étudiants qui s'inscrivent dans les missions de la Faculté. Il souligne que le Gala concerne davantage l'image et fait partie de la politique de communication, constituant un exercice intéressant pour les étudiants en termes de montage de projet. Organiser un gala à Bordeaux représente un défi, mais cet événement, qui existe depuis 18 ans, est devenu un élément emblématique du campus.

L'AJEB fait son entrée et explique le changement de lieu par rapport à l'année précédente, éliminant ainsi les problèmes de navettes. L'association a établi un contact avec TB Night pour demander une augmentation du nombre de bus la nuit. Le tarif préférentiel pour les boursiers a été respecté pour le repas et la soirée, tout en privilégiant les boursiers de Montesquieu. L'association rappelle également l'importance des mesures de sécurité et de prévention qu'elle a mise en œuvre.

M. Bartolucci interroge l'AJEB sur le thème de la soirée, qui répond avoir hésité entre les thèmes Provence-Dolce Vita et Nuit étoilée. Chaque année, un thème est choisi. Le projet s'inscrit dans une démarche écoresponsable avec le prêt de plantes et d'oliviers par des jardineries. M. Bartolucci suggère que, pour l'année prochaine, le thème soit lié à celui de Bordeaux.

M. Combeau demande que le Conseil ait accès au suivi financier de l'exécution du budget du projet. L'AJEB s'engage à le fournir, comme elle le fait déjà pour le FSDIE.

M. Schu souligne que malgré la prise en compte des remarques concernant les boursiers, les tarifs demeurent élevés pour eux. L'AJEB répond que si les tarifs boursiers étaient trop bas, l'association s'endetterait. Les tarifs ont été réduits de manière générale pour tous. L'AJEB mentionne qu'ils ont peu d'aide financière, mais bénéficient davantage d'aide matérielle. M. Combeau demande des précisions sur les tarifs de l'année précédente.

M. Combeau précise que l'association sera de nouveau invitée pour discuter de l'exécution du projet et des difficultés rencontrées.

M. Schu suggère d'approfondir les enjeux sociaux liés au projet, soulignant le problème potentiel d'une ségrégation sociale dans cette manifestation. Mme Gouttenoire partage cette préoccupation.

Mme Morina souligne que cette question est déjà en discussion parmi les étudiants, visant une soirée inclusive pour tous les étudiants et plus abordable financièrement.

M. Neveu souligne que demander 17 euros uniquement pour la soirée, en plus du coût de la tenue, est très onéreux.

M. Valiergue note que la subvention de la faculté représente une fraction minime du budget, indiquant ainsi le peu de pouvoir d'influence de la Faculté.

La subvention de 2000 euros est mise au vote, et accordée avec 1 opposition, 7 abstentions, et 18 voix pour.

5. Questions diverses

M. Valiergue fait le point sur la procédure Monmaster, rappelant que les étudiants de L3 postulant en Master doivent passer par une plateforme.

Les dates de candidatures ont été avancées d'un mois :

- du 26 février au 24 mars pour la phase de dépôt des candidatures
- du 2 avril au 28 mai pour l'examen des dossiers par les responsables
- du 4 juin au 24 juin pour la phase principale d'admission ou de refus. Les étudiants ont 48h, puis 24h pour se prononcer.
- Une nouveauté est introduite, la phase complémentaire : du 25 juin au 30 juin pour le dépôt des candidatures, du 1^{er} au 12 juillet pour l'examen des candidatures et du 15 juillet au 31 juillet pour la phase d'admission. La gestion des désistements va jusqu'à la mi-septembre.

La phase complémentaire est ouverte aux étudiants qui n'ont reçu aucune proposition d'admission pendant la phase principale. Le nombre de vœux est limité à 10.

L'acceptation provisoire se transforme en acceptation définitive le 24 juin, permettant aux étudiants de procéder à l'inscription administrative.

Mme Gouttenoire interroge sur l'intérêt de faire du surbooking en Master.

Mme Tournepiche demande s'il est possible d'avancer les inscriptions administratives pour sécuriser les inscriptions.

M. Valiergue répond que même en anticipant, il y aura toujours des retardataires.

Il précise que les étudiants peuvent faire 15 vœux par mention, ils peuvent donc à Bordeaux, candidater sur tous les parcours de toutes les mentions.

M. Combeau remercie les membres du Conseil.

Il clôt la séance à 16h00.